



## Réponse

**au postulat interpartis 20220074, Moeschler Marie, Groupe PSR, Koller Levin, Groupe PS/JS, «Mélanger les piétons et les cyclistes à la rue Marcelin-Chipot, bonne ou fausse bonne idée ?»**

Les auteurs du postulat interpartis rappellent que le passage pour les cyclistes à la rue Marcelin-Chipot, rue d'Aarberg et rue Dr. Schneider représente l'itinéraire direct et rapide pour accéder à la gare depuis le lac et le sud de l'agglomération. Ils demandent au Conseil municipal d'analyser la pertinence d'un trafic mixte entre piétons et cyclistes aux endroits décrits, d'envisager la possibilité de mener des consultations publiques sur le principe de la cohabitation et d'apporter une signalisation particulière pour les vélos.

De manière générale, le Conseil municipal relève que la ségrégation des modes de déplacement entraîne un accroissement des surfaces dédiées à la circulation motorisée, des vitesses pratiquées plus élevées, la multiplication des points de conflit aux carrefours et aux points de rencontre ainsi que des effets de césure dans l'espace public. Bien souvent ce sont les piétonnes et les piétons qui en subissent les conséquences, avec une réduction et une perte de qualité des surfaces qu'ils peuvent emprunter.

En accord avec la Stratégie globale de mobilité de la Ville de Bienne, le Conseil municipal conduit une politique de promotion des modes de déplacement actifs, tout en favorisant la coexistence entre les différents usagers et usagères de la mobilité et une qualité élevée de l'espace-rue. Ceci, en particulier sur les axes secondaires, où l'espace à disposition est limité et les attentes en termes d'usages et de qualité globale sont élevées. Par ailleurs, le Conseil municipal plaide pour un équilibre des efforts en matière de mobilité durable et s'attache à ne pas jouer les vélos contre les transports publics ou contre les piétonnes et piétons.

À beaucoup d'endroits en ville, le gabarit de l'espace public de rue varie environ entre 8 et 13 mètres. Ces dimensions imposent une coexistence des modes de déplacement, en accord également avec la Stratégie globale de mobilité 2018-2040 de la Ville de Bienne qui postule déjà clairement qu'une coexistence harmonieuse entre les différents modes de transport est primordiale aujourd'hui et requiert le respect mutuel entre les utilisatrices et utilisateurs de l'espace public. La bonne cohabitation entre les divers usages de la rue doit être soutenue par des mesures d'aménagement, qui permettent en particulier de garantir une accessibilité optimale pour toutes et tous, des vitesses adaptées et la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers.

Concernant la rue Marcelin-Chipot, il paraît utile de rappeler qu'elle réunit plusieurs fonctions:

- Elle constitue l'arrivée à la gare principale de Bienne de l'axe de mobilité douce reliant le sud-ouest de l'agglomération.
- Elle est partie intégrante de la liaison entre le centre-ville et les rives du lac, malgré la césure que constitue les voies CFF.
- Elle fait partie des aménagements extérieurs des bâtiments construits sur des terrains de la Ville de Bienne dans le secteur Gare sud, dont les affectations requièrent des espaces extérieurs d'accueil et de rencontre suffisants.
- Elle constitue une pièce importante des aménagements publics du secteur Gare sud, dont les espaces extérieurs doivent assumer un rôle de lien et affirmer une identité.

Le projet de réaménagement de la rue cherche ainsi à répondre à l'ensemble de ces besoins. Dans ce cadre, le choix a été fait de ne pas remettre en question le régime de circulation qui prévalait et fonctionnait bien jusque-là.

Concernant les demandes concrètes d'examen soumises par les auteurs du postulat interpartis, le Conseil municipal peut répondre comme suit:

1. Conséquence de la mixité piétons, piétonnes et cyclistes sur la cohabitation et la sécurité des usagers et usagères

L'aménagement intégré en cours de réalisation fait de la rue Marcelin-Chipot à la fois un espace de circulation pour piétons, piétonnes et cyclistes et un espace social d'accueil et de rencontre. Il renforce une importante liaison de mobilité douce tout en favorisant le lien à l'intérieur du quartier. Le passage vers la gare est court et direct. L'espace est hautement fréquenté et les vitesses modérées. Le Conseil municipal est ainsi d'avis que les conditions de circulation sont favorables à une bonne coexistence des modes de déplacement actifs sur un axe alliant attractivité, continuité et sécurité pour toutes et tous, dans le respect mutuel.

2. Nécessité de consulter les cyclistes et piétons et piétonnes utilisant régulièrement les routes mixtes afin de connaître leur opinion sur la cohabitation

Les directions compétentes ont des échanges réguliers avec les organisations des différentes parties prenantes et celles-ci sont ponctuellement impliquées dans les projets et/ou informées sur les projets en cours. Concernant plus particulièrement la rue Marcelin-Chipot, on relèvera qu'après une phase de conception concertée avec les riverains et riveraines, le projet d'aménagement a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire. Dans ce cadre, le projet a été déposé publiquement du 23 février au 25 mars 2021 et n'a alors fait l'objet d'aucune opposition. Comme mentionné ci-avant, aucune modification du régime de circulation n'a été requise.

3. Nécessité d'apporter une signalisation particulière pour les vélos lors de la construction du nœud routier au croisement de la rue d'Aarberg et de la rue Dr. Schneider

Un réseau cyclable de bonne qualité est en principe logique et lisible sans jalonnement. Une signalétique ponctuelle aux points névralgiques peut toutefois soutenir les itinéraires, notamment lorsque ceux-ci ne s'appuient pas sur le réseau de voies de circulation structurant, mais plutôt sur des rues de quartier. Elle peut en particulier aider au signalement des principaux changements de direction ou, lorsque ceci est nécessaire signaler des passages dangereux. Comme pour le reste de la signalisation routière, il convient d'appliquer un principe de modération, dans le sens «autant que nécessaire et pas plus». Ceci afin de garantir la bonne lisibilité des informations transmises.

Une réorganisation du carrefour entre la rue Dr. Scheider et la rue d'Aarberg n'est pas prévue dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Marcelin-Chipot. L'organisation et le fonctionnement de ce point névralgique devra faire l'objet d'autres études, notamment en coordination avec les travaux en cours au niveau de l'organisation supracommunale « Espace Biel/Bienne.Nidau ». La question de la signalétique pourra être examinée dans ce cadre.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat interpartis 20220074.

Bienne, le 29 juin 2022

Au nom du Conseil municipal  
Le maire:

La chancelière municipale:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe:  
· Postulat 20220074



**Postulat :**

**Mélanger les piétons et les cyclistes à la rue Marcelin-Chipot, bonne ou fausse bonne idée?**

Le Conseil Municipal est chargé d'analyser la pertinence d'un trafic mixte entre les piétons et les cyclistes à la rue Marcelin-Chipot et le nœud routier entre la rue d'Aarberg et la rue Schneider. Il examinera en particulier :

1. Si la mixité des piétons et des cyclistes a véritablement pour conséquence de renforcer la cohabitation entre tous les usagers de la route et d'augmenter leur sécurité respective.
2. La nécessité de consulter les cyclistes et piétons utilisant régulièrement ces routes mixtes afin de connaître leur opinion sur cette cohabitation.
3. La nécessité d'apporter une signalisation particulière pour les vélos lors de la construction de ce nœud routier rue d'Aarberg et rue Schneider.

**Motivation:**

Le passage pour les cyclistes à la rue Marcelin-Chipot, rue d'Aarberg et rue Schneider représente l'itinéraire direct et rapide pour accéder à la gare depuis le lac et le sud de l'agglomération. Or, si il est prévu de faire des routes avec mixité des usagers, la rapidité pour les cyclistes et la sécurité pour les piétons s'en trouvent compromises.

Bienne, le 24. février 2022

Marie Moeschler  
Groupe PSR/JS

Levin Koller  
SP/JUSO Fraktion